

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 02/04/2010**

Étaient présents : MM. FAREZ. GUEGUEN., M. KOSCIELNIAK, , M.MOUVIER

Mme FELBACQ. MM. FLICOTEAUX.GOGUILLON.M.GUEANT. MME LECHIFFLARD

Mme LEFEBVRE, M. DECHAMPS M. BARDOUX. M.JANIAK, Melle ROUSSEL

Absents excusés : MME CALIPPE, M GUFFROY, M.DEVAULX, M.SANDRON M. LEROY

Pouvoirs : M.DEVAULX à M.GOGUILLON

M.GUFFROY à M. FLICOTEAUX

M.LEROY à M.MOUVIER

M.SANDRON à Mme FELBACQ

Secrétaire de séance : M. KOSCIELNIAK

Approbation du Procès-verbal du 26-02-2010.

RAPPORT DES COMMISSIONS PAR LEUR PRESIDENT RESPECTIF :

FDS - Finances- Scolaire –Communauté de Communes – Travaux – Information – C.C.A.S.- Sports Fêtes et Cérémonies
– SIVOM – Rive – Adjudication – USED- Circulation- Listes Electorales-

TRAVAUX

Inscrits au Budget Primitif 2010 :

- Bateaux : 7 rue Potel et 2 bis rue Charles de Gaulle	2 172 €
- Passage piétons rue Jules Ferry vers Route Nationale 1032	8 133 €
- Complexe J.Racine : mise en sécurité plafond de la réserve, bougies d'allumage, chauffage	7 800 €
- Aménagement parc de loisir à Noureuil	4 186 €
- Eglise : couverture mur	1 435 €
- Ecoles : porte de sécurité, rideaux non feu, mobiliers	8 725 €
- Salle Municipale V.Hugo : remplacement 4 fenêtres et une porte	6 400 €
- Bâtiments communaux : mise en conformité électrique	5 627 €
- Plan Local d'Urbanisme	10 000 €
- Salle d'évolution :remplacement faux plafond	4 000 €
- Stade B.TETAR : réparation de portes	1 118 €
- Matériel technique : tronçonneuse, épareuse, tondeuse	14 135 €
- Entretien des espaces verts	35 008 €

DELIBERATIONS

› **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 (BUDGET GENERAL)**

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à l'unanimité.

› **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal décide l'affectation :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 100 707,31 euros
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 61 252,94 euros

› **COMPTE DE GESTION 2009 (BUDGET GENERAL)**

Statuant sur le compte de gestion 2009 présenté par la trésorerie, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte.

› **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 (S.D. EAU POTABLE)**

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à 16 voix pour et une abstention.

› **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le Conseil Municipal décide l'affectation :

- à l'excédent reporté (compte 001) pour 13 414,18 euros
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 31 813,14 euros

› **COMPTE DE GESTION 2009 (S.D. EAU POTABLE)**

Statuant sur le compte de gestion 2009 présenté par la trésorerie, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte

› **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

› **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Conseil Municipal

- décide de retenir les taux d'imposition suivant pour l'année 2010:

▪ Taxe d'habitation	13,30 %
▪ Taxe foncière (bâti)	14,60 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	33,25 %

- vote le Budget Primitif (général) équilibré en Recettes et Dépenses :
 - Pour la Section de fonctionnement à 1 084 888,00 €
 - Pour la Section d'Investissement à 172 800,00 €
- vote le Budget Primitif Eau potable équilibré en Recettes et Dépenses :
 - Pour la Section d'Exploitation à 59 070,00 €
 - Pour la Section d'Investissement à 58 329,00 €

► SUBVENTIONS

▪ D.G.E. Programmation 2010

Le Conseil Municipal sollicite de l'Etat une subvention au titre de la dotation globale d'équipement :

1) Objet : Travaux aux écoles

Coût de l'équipement H.T : 5 665.19 €

Taux de subvention 20 % à 35 %

2) Objet : Mise aux normes salle municipale V.Hugo

Coût de l'équipement H.T : 6 064,04 €

Taux de subvention 20 % à 35 %

3) Objet : Achat d'un camion benne

Coût de l'équipement H.T : 25 650 €

Taux de subvention 20 % à 35 %

▪ C.D.D.L. Programmation 2010

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général une subvention au titre du C.D.D.L.

1) Objet : Travaux aux écoles

Coût de l'équipement H.T : 5 665.19 €

Taux de subvention 25 %

► EMPRUNT Achat véhicule

Monsieur le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la commune, à savoir l'achat d'un nouveau camion IVECO équipé transporteur benne dont le devis s'élève à 30 677.40 € TTC. Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuvent le projet et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims l'attribution d'un prêt à court terme de 25 000.00 €, à taux fixe et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean FAREZ, Maire, pour la réalisation de l'emprunt.

► U.S.E.D.A. Remplacement d'un candélabre

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'U.S.E.D.A. envisage le remplacement d'un candélabre sinistré rue des Prés de Mesnes. Le coût total des travaux s'élève à 1 198,33 € HT. Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter le remplacement du candélabre, de s'engager à verser à l'U.S.E.D.A. la contribution de 1 198.33 € H.T.

► TARIFS Centre Aéré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la participation financière 2010 relatifs aux Accueils de Loisirs sans hébergement.

► Echange de parcelles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la famille ROUSSEL, propriétaires du 7 rue des Lilas à Viry-Nouereuil, ont sollicité la commune en vue de la cession à leur profit d'une partie de la parcelle de terrain sise les Prés de Vaux soit 10 ares. Cadastree section AY n° 208, d'une surface totale de 27 a 72 ca, cette parcelle est classée en zone NC du POS. En contrepartie, ils se proposent de céder à la commune la même surface de terrain cadastrée section ZL n°14, sise l'Entrée de la Prairie (zone NC du POS). Le Conseil Municipal approuve cet échange aux conditions énoncées, autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

INFORMATIONS DIVERSES

→ Contrôle de la qualité de l'eau

Le Maire informe les conseillers que la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Aisne a affirmé que l'eau distribuée satisfait aux exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire. L'eau est donc de bonne qualité. Tous les habitants peuvent la consommer.